

Comité Technique du SCL du 7 février 2019

Vos représentants **SOLIDAIRES CCRF & SCL** pour ce CT : Serge Plonevez, Jean-François Seyler, Odile Heisert et Christine Roux.

Étaient présents pour l'unité de direction : Thierry Picart, Nadine De Bellis et Sylvie Gauthier.

Après un mot de bienvenue de la part de M. Picart aux élus des organisations syndicales présents pour la nouvelle mandature, l'ordre du jour a été confirmé, et comportera de nombreuses questions diverses au point 11.

SOLIDAIRES, la CFDT et la CGT et ont fait une déclaration liminaire (cf. en PJ).

En réponse aux interventions, M. Picart a dit sa conviction de la pérennité du service. Que ce soit la DGDDI ou la DGCCRF, les deux administrations de tutelles ont des champs de compétences qui vont évoluer. Le SCL, qui assure les missions d'analyse, d'appui et de développement, est donc tributaire de leur périmètre missions.

Et d'autre part, la mise en place du SMIQSE est un enjeu majeur pour le SCL au niveau qualité. Il est donc important que nous réussissions son développement.

1/ Projet de Règlement Intérieur suite aux élections professionnelles de 2018

Celui-ci reprend les articles proposés par le RI type du ministère. Il est approuvé à l'unanimité sous réserve de l'ajout d'un paragraphe reprenant la possibilité pour les OS de demander la modification du déroulé de l'ordre du jour.

2/ Approbation du Procès-Verbal du CT du 20 septembre 2018

Le PV a été approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications demandées en séance.

3/ Transfert de l'activité des produits pétroliers du SCL de Lyon vers Le Havre

Pour une rationalisation des investissements et suite à la baisse des échantillons reçus au laboratoire de Lyon et du Havre, et avec l'accord de la DGDDI, les demandes d'analyses des produits énergétiques ont été transférées au L76 (accréditation en cours). Le L69 conserve en 2019 le suivi des dossiers de fiscalité énergétique et environnementale.

Les collègues du domaine D19 du SCL de Lyon assureront la formation et le transfert d'expériences aux collègues du L76 au cours de cette année. La DGDDI a été informée du transfert de l'activité, elle a rédigé une note de service. De son côté, l'UD fera un actu qui sera publié sur l'Intralab et Aladin.

SOLIDAIRES a demandé à l'UD les raisons liées à la baisse du nombre d'échantillons. Pour nous la diminution du nombre de prélèvements fait suite à la fermeture de l'activité dans le laboratoire de proximité (diminution du nombre d'échantillons dans la région Alsace après la fermeture de l'activité au laboratoire de Strasbourg). Solidaires s'inquiète de la capacité du L76 à absorber le surplus d'activité.

Selon M. Picart, la baisse du nombre de prélèvements de produits pétroliers est liée à la restructuration de cette activité avec la fermeture de plusieurs raffineries et dépôts pétroliers. Le L76 ayant eu une baisse d'échantillons en 2017 et 2018, il possède assez d'effectif et le matériel nécessaire au surplus d'activité engendré par l'arrivée des produits pétroliers.

4/ Point d'avancée sur la transposition des prescriptions techniques dans METADOC

L'administration a présenté aux Organisations Syndicales l'état d'avancement des transpositions du dispositif dans chaque laboratoire.

SOLIDAIRES a interrogé l'UD sur l'objectif du 31 mars, dans une période où l'activité ne manque pas : compte rendu des TN, participation au PNE, reprise de l'activité analytique, entretiens professionnels, fiches réseaux...

Pour l'administration, l'objectif de transposition dans METADOC est atteignable puisqu'actuellement le taux de documents transposés est de 75 % dans l'ensemble du SCL. L'audit Cofrac ayant lieu en juin 2019 et le poids et la crédibilité des accréditations étant très importantes pour le SCL, il est important de retenir le 31 mars comme objectif.

L'administration a félicité les équipes pour leur implication et pour les avancées.

5/ Point sur ODYSSEE et sur le module Anomalie

Le module « anomalie » a été mis à disposition en janvier par le SICCRF avant même la livraison à la DGCCRF, et dès à présent 90 fiches y sont ouvertes. Le logiciel est d'utilisation facile même si quelques bugs ont été constatés. Très prochainement, il sera possible d'ajouter des pièces jointes et d'ouvrir des modules bannettes qui permettront d'éviter l'envoi de messages aux agents à chaque étape de validation.

De nouveaux modules d'Odyssée vont arriver :

- ✓ Module Pano-Pact.
- ✓ Module organisation (tous les référentiels tels que les fiches de postes...).
- ✓ Module registre SST (mars).

Le Chef du SCL rencontrera prochainement la nouvelle Directrice du SICCRF pour discuter de l'échéancier du dossier ODYSSEE. C'est un projet très lourd et on attend la livraison des modules « cœur de métier ».

6/ Point sur le schéma d'emploi 2019, le Plafond d'Emplois Autorisés 2019 (PEA) et l'exécution du budget de l'exercice 2018

L'administration a présenté aux OS un tableau résumant le budget et le schéma des effectifs depuis 2014.

Le budget (enveloppe de crédit) alloué au SCL ne permet pas de couvrir le fonctionnement des laboratoires d'une année et l'investissement en matériel.

M. Picart a présenté son prévisionnel budgétaire qui change par rapport aux années précédentes. Il a fait le choix de privilégier le budget de fonctionnement (de ce fait en hausse de 15 %) au détriment de l'investissement (qui passe de 2 millions à 440K euros). Il ne valide l'achat de matériel que s'il est budgétisé. Lors des dialogues de gestion avec les responsables d'établissement, il a défini deux niveaux de priorité : le niveau P1 correspond à l'achat de matériel validé et le niveau P2 correspond à l'achat de matériel non validé car non budgétisé. L'achat des matériels, qui ne relèvent pas de ces deux niveaux, est refusé cette année.

Jusqu'à présent le reliquat de crédits versé en fin d'année servait à compléter le budget de fonctionnement. Cette année, le budget de fonctionnement alloué devrait permettre de couvrir l'année et, s'il y a un complément en fin d'année, il servira au budget d'investissement.

Préconisation de la cour des comptes :

- ✓ Corrélation des moyens donnés au SCL au COP.
- ✓ Participation des 2 DG au dialogue de gestion.
- ✓ Rédaction conjointe des documents (SG-DG-SCL).

Effectifs : le schéma d'emploi de 2019 est de -2 ETPT pour le SCL (correspond à la différence entre les entrées et les sorties).

7/ Point sur les recrutements prévisionnels 2019

Une demande de 35 agents a été faite par les RE pour l'ensemble du SCL mais la perspective de recrutement serait de 24 pour le SCL. Les postes à pourvoir le seront prioritairement par mutation, détachement et concours.

Un concours de Technicien et d'Adjoint Technique Principal de laboratoire est prévu en 2019. Le nombre de postes offerts aux concours de TCN et d'ATPL 2 n'est pas encore arrêté car l'administration manque de visibilité sur les départs qui devraient avoir lieu au 2^{ème} semestre. L'hypothèse actuelle, donnée avec beaucoup de réserve serait de TCN externe (10), interne (4), ATPL 2 externe (5) et interne (4).

Avenir de la microbiologie : l'avenir du domaine dépendra de l'arbitrage entre la DGAL et la DGCCRF. Les laboratoires doivent faire face aux demandes des directions. Ces demandes pourraient évoluer compte tenu notamment de la perte de 45 ETPT à la DGCCRF chaque année pour 2018, 2019 et 2020.

Alors que la DGCCRF avait annoncé prendre une décision en juillet 2018 puis pour décembre, elle ne s'est toujours pas positionnée sur l'avenir de la « remise directe ». L'UD prendra donc une décision sur l'avenir de la microbiologie pour mars.

Le choix pourrait aller de la spécialisation (fermeture du domaine dans certains laboratoires, avec réaffectation des échantillons vers les autres unités) à la fermeture de la mission si elle devait être abandonnée par la CCRF.

8/ Présentation du bilan synthétique d'activité 2018 :

Ce bilan établit un rapport succinct de l'activité au sein des laboratoires du SCL. Il est envoyé à nos donneurs d'ordre et est présenté en actualité sur Aladin et Géci. Il présente les faits marquants de l'année (synthèse faite à partir des actus Intralab) et un panoramique sur l'ensemble des activités du SCL.

Le service n'est pas en déclin puisque le nombre d'analyses et de rapports est en augmentation. 2/3 des demandes viennent de la DGCCRF et 1/3 de la DGDDI.

Les indicateurs sont un focus sur la qualité des résultats rendus, le D1 « nombre d'analyses Physico-chimiques en moins de 30 jours » a vu sa cible non atteinte en 2017 et 2018. Les délais d'analyses trop longs ont plusieurs causes :

- ✓ baisse de personnels congés, maladie, ... dans un domaine,
- ✓ non programmation des échantillons,
- ✓ stock d'échantillons en fin de TN et/ou fin d'année,
- ✓ impact du SMIQSE différents suivant les labos,
- ✓ L'impact des co-traitances.

Dans le prochain projet stratégique seront définis des indicateurs en fonction des objectifs à atteindre donnés par les deux directions de tutelle du SCL.

9/ Campagne d'évaluation professionnelle 2019 :

Les entretiens professionnels doivent être réalisés au 31 mars au plus tard et conformément à la RHU.PRO.11.

Après une refonte du système d'évaluation en 2018, le système va déjà évoluer en 2019 puisque les comptes rendus d'évaluation seront renseignés dans l'application informatique ESTEVE. L'outil ministériel utilisé l'an dernier au laboratoire de Lille et à l'UD est, selon l'administration, simple et le support de formation sera accessible en libre-service sur l'Intralab et Alysée.

Les données de l'agent et informations du CREP 2018 seront directement envoyés dans ESTEVE pour aider l'évaluateur. L'outil permettra plus facilement au SHD et au RE de savoir où en est le CR d'évaluation et l'agent pourra accéder à son dossier. En attendant le déploiement du dossier individuel électronique de l'agent, le CREP papier (impression du format saisi dans ESTEVE) sera transmis avant le 30 juin à l'UD pour les CAP d'Octobre 2019.

Une session de formation à l'entretien d'évaluation sera possible pour les RDOS ne l'ayant pas suivie en 2018.

SOLIDAIRES s'inquiète de la date choisie pour le déploiement de cette nouvelle application qui demandera aux agents un investissement personnel pour se l'approprier dans une période où le temps fait défaut et où les tâches se multiplient. Pour l'administration, ESTEVE est un outil de simplification qui devrait permettre de dégager du temps.

Malgré une demande de **SOLIDAIRES** de soumettre au vote la possibilité de surseoir à la mise en place d'ESTEVE au 31 mars 2019, l'UD a indiqué qu'il ne s'agit pas d'une mesure organisationnelle mais de mesures liées au fonctionnement et ne peut donc être soumis au vote. ESTEVE sera déployée en 2019 au SCL.

Pour répondre aux inquiétudes de **SOLIDAIRES** sur la multiplication des tâches, l'UD propose de mettre en œuvre un chantier de simplification des tâches administratives connexes pour 2019 ou 2020 (GT).

10/ Actualisation de la prescription RHU.PRO21 et du formulaire RHU.FOR.36 sur le compte épargne temps :

Par une évolution de la réglementation, le CET est transportable entre les différents pans de la Fonctions Publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale). Le seuil à partir duquel les agents peuvent monétiser les jours déposés sur le CET est de 15 jours au lieu de 20 jours avant. L'indemnisation a été revalorisée elle est maintenant de :

- ✓ 135 € pour un agent en catégorie A.
- ✓ 90 € pour un agent en catégorie B.
- ✓ 75 € pour un agent en catégorie C.

11/ Questions diverses :

11-1 : Point sur la situation au laboratoire des Antilles :

M. Picart s'est rendu en décembre en Guadeloupe en compagnie de l'ISST. Les jauges posées pour connaître l'évolution du bâtiment ont été relevées ce jour-là. Elles variaient entre 0,2 mm et 1 mm. A l'heure actuelle, il est difficile aux experts d'imputer ces variations à une dégradation du bâtiment ou au mouvement « normal » de la structure métallique. L'ISST a fait le tour du bâtiment et a préconisé une modification du plan d'évacuation des locaux et en particulier de ne plus utiliser la coursive.

Concernant le relogement, M. Picart a assisté en préfecture à une réunion immobilière. Une possibilité de location d'une partie d'un bâtiment neuf situé à proximité de l'aéroport est envisagée. Le plateau est à aménager et l'aéroulque à mettre en place. Le coût du loyer est encore à évaluer mais l'UD reste mobilisée pour reloger les collègues du laboratoire.

Actuellement le laboratoire analyse les stupéfiants, assure le classement tarifaire pour la douane et l'analyse des végétaux dans le cadre du plan chlordécone.

Dans le cadre de ce plan, les prélèvements de sol, bovins et poissons sont envoyés pour analyse en métropole. Le SCL a fait acte de candidature, pour une offre de service sur l'ensemble de ces matrices, en indiquant manquer de locaux, personnel et matériels. L'UD n'a pas reçu encore de réponse quant à sa candidature.

11-2 : calendrier des revues de processus :

Elles auront lieu en visioconférence du 25 février au 4 mars 2019 et seront suivies de la revue de direction du SCL le 27 mars.

11-3 : mouvements des personnels à l'UD :

L'UD a connu 5 départs, 4 seront remplacés par appel à candidature sur fiche de poste. Seul le poste de gestionnaire exp n'est pas remplacé. Les agents en poste dans les laboratoires peuvent postuler.

11-4 : recrutement du RE de Paris :

Il y a eu de nombreuses candidatures internes au SCL et externes au service. Les dossiers des candidats en internes de Massy étaient d'un bon niveau mais pour M. Picart, une mobilité des candidats, pour ce type de poste, est indispensable. Ils pourront postuler sur les vacances à venir au sein du SCL.

Le nouveau responsable d'établissement sera nommé prochainement. Par une volonté d'ouverture le candidat est un fonctionnaire scientifique venant d'un autre ministère.

11-5 : Point sur l'audit de la cour des comptes :

Le rapport, non public, définitif a été publié il y a 15 jours (et le rapport public est accessible depuis le 6 février). Parmi les recommandations du rapport, sont de nouveau repris la mise en place d'une comptabilité analytique et une politique d'accréditation au niveau national.

- ✓ Sur la comptabilité analytique et le budget : « *fixer des objectifs précis de gains d'efficience* » : la DGDDI et la DGCCRF ne pilotent pas suffisamment le SCL. Leurs ambitions sont décorrélées des budgets et des moyens accordés au SCL ; il faut rapprocher les crédits des missions.
- ✓ Le service doit se concentrer sur son cœur de métier : « *une impulsion forte doit être donnée sans tarder pour revoir en profondeur son modèle économique et son positionnement ... fixer des objectifs précis de restructuration du réseau* ».
- ✓ Une réflexion nécessaire sur le recours de l'état à ses laboratoires publics : La cour propose tout bonnement d'amplifier la mutualisation de l'organisation des réseaux de laboratoire SCL, LDA et ANSES.
- ✓ Le rapport de la cour des comptes publié en février 2019 parle du contrôle de la sécurité sanitaire de l'alimentation (p 255 à p 263) et de la réponse de la DGCCRF et des autres administrations concernées (DGAL, DGS, ...).

M. Picart se satisfait du soutien affiché par le Ministre et par la DGCCRF au SCL.

Néanmoins, **SOLIDAIRES** s'inquiète du contenu de ce rapport. Ce rapport est en effet très orienté politiquement. La cour des comptes ne s'intéresse qu'à l'organisation du SCL, à la mutualisation, à la fusion d'établissement... Encore une fois les missions du SCL sont oubliées !! Et pourtant les missions qui sont confiées au SCL représentent le cœur de notre métier :

- Répondre aux demandes d'analyses et d'expertises adressées par les services des deux directions générales.
- Apporter conseils et appui technique et scientifique aux services.
- Adapter et mettre au point les méthodes d'analyses et d'essais et développer les recherches nécessaires à la bonne exécution des contrôles.
- Contribuer aux processus de coopération scientifique nationale et internationale en relation avec ses missions.

Pour extrait :

Le contrôle d'un service à compétence nationale : le Service commun des laboratoires, une réforme inaboutie

Créé en janvier 2007, le Service commun des laboratoires (SCL) résulte de la fusion des laboratoires d'analyses de deux directions générales des ministères économiques et financiers : les douanes et droits indirects (DGDDI), d'une part, et la concurrence, la consommation et la répression des fraudes (DGCCRF), d'autre part. Le SCL a principalement pour mission d'effectuer les analyses et expertises des deux directions auxquelles il est rattaché. Il dispose pour cela de 400 agents, répartis entre l'unité de direction à Paris et 11 laboratoires (dont deux outre-mer).

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations que la Cour avait formulées, après un contrôle des comptes et de la gestion de ce service à compétence nationale en 2014⁶⁹, fait apparaître un bilan en demi-teinte, évoqué dans le tome II du présent rapport public annuel sous le prisme des enjeux de coordination et de mutualisation, notamment au niveau interministériel (*Le contrôle de la sécurité sanitaire de l'alimentation : des progrès insuffisants, des réformes indispensables*).

Certes, des progrès peuvent être constatés dans la gestion du SCL : les modalités d'accréditation des laboratoires et d'audit interne ont été améliorées et centralisées ; de nombreuses régies ont été fermées ; la politique tarifaire vis-à-vis des tiers a été clarifiée. Surtout, une comptabilité analytique a enfin été mise en place.

Cependant, la portée de la modernisation engagée apparaît limitée, et s'apparente à une réforme de façade. Si une revue détaillée des prestations a été engagée, elle n'a toutefois pas conduit à distinguer celles susceptibles d'être confiées à d'autres laboratoires. La réorganisation du réseau, autour de 29 domaines scientifiques, est en effet intervenue à périmètre d'activité inchangé. De même, la comptabilité analytique est insuffisamment utilisée. Celle-ci est pourtant indispensable pour comparer la performance entre laboratoires du SCL, adapter leurs moyens à leur activité et aux coûts de référence et, ainsi, améliorer le pilotage.

Par ailleurs, dix ans après la fusion des deux réseaux, une démarche de spécialisation des laboratoires a été engagée, mais le nombre des implantations géographiques du SCL n'a que peu évolué. Depuis la fermeture récente du site de Paris, prévue de longue date, aucun nouveau projet de fusion d'établissements n'est à l'étude et, plus généralement, les gains d'efficience restent insuffisants.

11-6 : Point sur RIFSEEP (demande de SOLIDAIRES CCRF & SCL) :

Il est mis en place depuis début janvier 2019. L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) constitue l'indemnité principale du RIFSEEP, elle est versée mensuellement et remplace toutes les primes existantes jusqu'alors : IAT ou IFTS, PR et ACF. Le montant total est identique à celui versé en décembre 2018 toutes les primes cumulées.

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est versé uniquement aux Directeurs.

11-7 : Point sur la préparation des concours 2019 (demande de SOLIDAIRES CCRF & SCL) :

Les conseillers RAEP vont être sollicités cette année avec les concours d'ATPL 2 et Techniciens. **SOLIDAIRES** a souhaité qu'un point soit fait sur l'actualisation de la formation et la disponibilité des conseillers RAEP dans chaque laboratoire.

Une révision du réseau est en cours avec une meilleure identification des conseillers RAEP et la formation de ces derniers. Il y a un titulaire par laboratoire mais il est possible de créer un groupe de travail dans chaque laboratoire.

SOLIDAIRES a demandé si un conseiller RAEP peut être membre du jury. L'unité de direction a répondu par l'affirmative.

A la suite de mauvais retours lors des derniers oraux blancs, un questionnaire d'évaluation sera mis en place à la fin des oraux blancs.

11-8 : Point sur les contractuels (demande de SOLIDAIRES CCRF & SCL) :

Interrogé par **SOLIDAIRES** sur la difficulté que rencontrent les contractuels pour obtenir les documents nécessaires pour leur démarche auprès d'administrations comme Pôle emploi ou la CAF, l'unité de direction répond que ceux-ci devraient pouvoir accéder à ENSAP et ainsi obtenir les documents souhaités.

Les agents contractuels en poste pour un an ou en reconduction de 6 mois en 6 mois dans le cas d'un remplacement de congé maladie de longue durée, doivent être gérés selon les modalités de la RHU.PRO.16. Ils peuvent donc bénéficier des horaires variables et de l'ouverture d'un CET.

11-9 : Point sur la prise en charge des frais liés à la participation aux instances éligibles au titre de l'article 15 (demande de SOLIDAIRES CCRF et SCL) :

La RHU.PRO.22 « absences liées à l'exercice du droit syndical » concerne le nombre de jours d'autorisation d'absence et les frais de missions s'y afférant. **SOLIDAIRES** a souhaité connaître la position de l'UD sur la prise en charge des frais liés cette ASA : prise en charge de tous les frais ou uniquement des frais liés à la réunion.

En réponse l'administration a indiqué que, réglementairement, elle prend en charge les frais liés à la durée de l'ASA 15 soit :

- ✓ le temps de la réunion,
- ✓ le temps de préparation et de rédaction du compte-rendu correspondant au plus à la durée de la réunion,
- ✓ les délais de route,
- ✓ les frais de missions.

11-10 : la date du prochain GT du CTS est le 9 mai (lendemain d'un jour férié) :

A la demande de **SOLIDAIRES** de reporter la date du prochain GT car le trajet et la préparation du GT se feraient le 8 mai !!! **L'administration n'a pas donné son accord.**

Vos représentant-e-s de SOLIDAIRES CCRF & SCL au CT

Jean-Francois SEYLER : Jean-Francois.SEYLER@scl.finances.gouv.fr

Serge PLONÉVEZ : Serge.PLONEVEZ@scl.finances.gouv.fr

Odile HEISERT-GUERIN : Odile.HEISERT@scl.finances.gouv.fr

Christine ROUX : christine.roux@scl.finances.gouv.fr